



Pièces justificatives à joindre à la demande d'attribution de l'indemnité temporaire de retraite de droit direct

Pour les pensionnés bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité

Justificatifs de résidence effective depuis au moins 183 jours consécutifs sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée, à compléter de toute autre pièce permettant de vérifier la résidence effective sur le territoire depuis au moins 6 mois (documents de voyage, attestation d'élection de domicile, ...):

- <u>pour les propriétaires</u>: un justificatif de domicile au nom et à l'adresse dans le territoire du demandeur couvrant les 6 derniers mois tel une ou des factures indiquant la consommation locale sur la période, l'avis de taxe foncière et l'avis de taxe d'habitation sur la période au nom et à l'adresse dans le territoire du demandeur;
- <u>pour les locataires</u>: un justificatif de domicile au nom et à l'adresse dans le territoire du demandeur couvrant les 6 derniers mois tel une ou des factures indiquant la consommation locale sur la période et le bail locatif sur la période au nom et à l'adresse dans le territoire du demandeur ou les quittances de loyer au nom du demandeur sur la période;
- <u>pour les hébergés à titre gracieux</u>: une attestation d'hébergement à titre gracieux sur la période, datée et signée par l'hébergeant, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant, et des extraits des relevés d'un compte bancaire tenu au nom du demandeur dans le territoire indiquant des mouvements réguliers sur la période;
- pour les plaisanciers : livre de bord émargé par les capitaineries des ports..

Pour les pensionnés bénéficiaires d'une pension civile de retraite

1- Justificatifs de résidence effective depuis au moins 183 jours consécutifs sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée (voir les justificatifs énoncés ci-dessus pour les pensionnaires bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité)

et

2- Justificatif de 15 ans de services effectifs dans une des 6 collectivités suivantes ouvrant droit au bénéfice de l'ITR, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna ou La Polynésie française : récapitulatif des services établi par votre ministère d'origine mentionnant le lieu de votre activité

οu

justificatifs du centre des intérêts moraux et matériaux du demandeur sur un des 6 territoires ouvrant droit à l'ITR, listés dans le tableau ci-dessous et correspondant à sa situation, à compléter de tout élément utile à l'appréciation du CIMM:

Situation	Justificatif à fournir
Le demandeur a bénéficié des congés bonifiés sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée	Attestation ou décision de l'administration
Le demandeur n'a pas bénéficié des congés bonifiés sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée	Justificatif d'éligibilité aux congés bonifiés pendant votre activité sur le territoire de résidence
Le demandeur a bénéficié d'un rapatriement militaire sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée ou d'une reconnaissance CIMM par un autre ministère	Attestation ou décision de l'administration
Le demandeur et ses enfants sont nés sur le territoire pour lequel l'indemnité est demandée	Fiche familiale d'état civil, extrait d'acte de naissance, pièce d'identité

Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation
Copie des demandes de mutations, décisions de l'administration
Passeport, billets d'avion, carte embarquement
Pièce identité, copie bail, titre de propriété, taxes d'habitation
Attestation de scolarisation, diplômes
Certificats de scolarité, diplômes, bulletins de note
Contrat de travail, extrait KBIS,
Titre de propriété, taxe foncière, bail
Carte d'électeur
RIB ou attestation de l'établissement bancaire
Avis d'imposition